

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 12

**Objet : Demande d'aides
financières et délégation de
maîtrise d'ouvrage pour la
réfection des réseaux humides et
pluvial dans le cadre de la
réhabilitation de la Rue de
Provence et de l'Allée de
Jouvenine dans la commune de
Mirabeau**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-12_04032026

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la circulaire préfectorale du 20 novembre 2025 rappelant aux établissements publics de coopération intercommunale les dispositions relatives à l'attribution des financements de l'Etat en 2026, notamment la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Provence Alpes Agglomération exerce au titre de ses compétences obligatoires les compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du périmètre communautaire.

Considérant que la Commune de Mirabeau a prévu de lancer en 2026 un projet de la réhabilitation de la Rue De Provence et de l'Allée de Jouvenine. Ces travaux intègrent la réfection des réseaux humides et pluvial sur les zones concernées, ce qui relève des compétences de l'agglomération ;

Considérant que pour assurer une meilleure coordination de travaux, il apparaît souhaitable que la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines soit assurée par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération, au moyen d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que cette délégation doit faire l'objet d'une convention entre les parties (jointe en annexe), de manière à fixer les conditions techniques et financières de la délégation ;

Dans cette convention, il est proposé que la commune et Provence Alpes Agglomération se répartissent le coût des dépenses communes au prorata du montant des travaux spécifiques incombant à chaque maître d'ouvrage, comme suit :

POSTE	Commune	Eau potable	Assainissement	Pluvial
LOT 1 : Travaux postes spécifiques	8 400,00 €	132 770,00 €	56 600,00 €	101 475,00 €
LOT 1 : Travaux postes communs (préparation, terrassement, voirie)*	3 672,00 €	53 856,00 €	23 256,00 €	41 616,00 €
LOT 2 : Revêtement de voirie	143 663,00 €	4 987,00 €	- €	- €
OPR	- €	1 000,00 €	3 500,00 €	600,00 €
Etudes postes communs (Géomètre, CSPS, MOE)*	11 934,00 €	15 028,00 €	6 188,00 €	11 050,00 €
SOUS-TOTAL	167 669,00 €	207 641,00 €	89 544,00 €	154 741,00 €
Divers et imprévus (10%)	16 766,90 €	20 764,10 €	8 954,40 €	15 474,10 €
TOTAL OPERATION	184 435,90 €	228 405,10 €	98 498,40 €	170 215,10 €

*Dépenses proratisées avec les taux de répartition suivants :

Postes proratisés	Commune	Eau potable	Assainissement	Pluvial
« Travaux postes communs » proratisé en fonction de la part de travaux spécifiques du même lot (lot 1)	3%	44%	19%	34%

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

« Etudes postes communs » proratisé en fonction de la part du total des travaux supportés (lot1 + lot 2)	27%	34%	14%	25%
---	-----	-----	-----	-----

Le total de la dépense subventionnable pour Provence Alpes Agglomération s'élève à 497 118,60 € HT, dont 228 405,10 € HT financés sur le budget annexe de l'eau potable, 98 498,40 € HT sur le budget annexe de l'assainissement et 170 215,10 € HT financés sur le budget général pour la gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de cette opération, il est possible de solliciter l'Etat et le Département des Alpes-de-Haute-Provence afin de participer financièrement aux investissements nécessaires selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux d'intervention	Montant (HT)
Etat (DETR)	39,83%	197 983,02 €
Département 04	30,17%	150 000,00 €
Provence Alpes Agglomération	30,00%	149 135,58 €
TOTAL	100,00%	497 118,60 €

Il est proposé :

- D'approuver l'opération ;
- D'attester la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le plan de financement pour un montant de 497 118,60 € HT ;
- D'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée au présent rapport entre Provence Alpes Agglomération et la commune de Mirabeau ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC

PUBLIE LE : 11 MARS 2026




REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-12_04032026